

Quand il résidait à Corsier, Charlie Chaplin ne payait que 11'000 fr. d'impôt fédéral par an

Histoire du forfait fiscal Combien paient vraiment les ultrariches en Suisse? Des historiens lèvent le voile sur l'évolution de l'impôt d'après la dépense dans les cantons, révélant une réalité fiscale souvent méconnue.

Benno Tuchschnid

Lorsqu'en 1947, un gouvernement de gauche a menacé d'augmenter les impôts en France, Pierre C. Cartier s'est indigné. L'héritier de la dynastie de joailliers mondialement connue, devenu fabuleusement riche grâce à ses produits de luxe, a alors posé ses valises sur les rives du Léman avec onze employés de maison, dont un capitaine pour son yacht et un chauffeur pour sa Rolls-Royce. Dans le canton de Genève, il a trouvé ce que la France ne lui garantissait plus: des impôts bas. Très bas.

Selon sa déclaration d'impôt de 1964, Cartier payait 25'000 francs par an grâce à un forfait fiscal. À titre de comparaison, un héritier suisse de la dynastie pharmaceutique Sandoz payait la même année environ 990'000 francs dans la commune de Lausanne. Les faits remontent à longtemps mais restent d'une actualité brûlante.

Protestations de la gauche et du secteur agricole

Pour la première fois, des historiens des Universités de Lausanne et de Zurich ont étudié en profondeur l'histoire du forfait fiscal en Suisse. Durant deux ans, ils ont exploré les archives, consulté des documents fiscaux inédits et des centaines de déclarations d'impôt. Leur recherche met en lumière l'origine et le fonctionnement de ce privilège fiscal accordé aux étrangers fortunés.

Matthieu Leimgruber, coauteur de l'étude et professeur d'histoire économique à l'Université de Zurich, déclare: «Le système du forfait fiscal est aujourd'hui plus ancré que jamais – et échappe largement au débat public.» Dans les cantons les plus concernés en particulier, continue-t-il, l'utilité réelle de cet instrument et la question épineuse de son équité sont rarement discutées. Et cela même alors que la Suisse débat intensément des effets de l'immigration.

Bref rappel du mécanisme: le forfait fiscal, ou impôt d'après la dépense, est destiné aux ressortissants étrangers fortunés domiciliés en Suisse, mais qui n'y exercent aucune activité lucrative. L'État n'impose pas leur revenu ou leur fortune, mais évalue leur train de vie, à l'époque généralement calculé sur le quintuple des frais de loyer annuels. L'acteur Charlie Chaplin,



Charlie Chaplin, une des plus grosses fortunes du monde à l'époque, a bénéficié d'un forfait fiscal dans le canton de Vaud. En Suisse, 3478 personnes bénéficient du forfait fiscal, selon les derniers chiffres de 2022.

«Le système du forfait fiscal est aujourd'hui plus ancré que jamais et échappe largement au débat public.»

Matthieu Leimgruber
Coauteur de l'étude

qui a résidé au bord du Léman de 1952 à 1977, payait 11'000 francs d'impôt fédéral par an. L'armateur grec Stavros Niarchos versait quant à lui 16'000 francs annuels à Saint-Moritz. Tous deux comptaient alors parmi les personnes les plus riches du monde.

Ce privilège fiscal a été introduit dans la région lémanique au début du XX^e siècle pour promouvoir le tourisme de luxe. Mais les protestations n'ont pas tardé. L'impôt était «injuste», disait-on dans les milieux de gauche et agricoles. Dès les années 1940, les cri-

tiques sont également venues de la Confédération.

En 1948, le conseiller fédéral socialiste Ernst Nobs dénonçait dans un mémorandum interne les tentatives des cantons pour attirer de riches personnes étrangères. Il y voyait une «prostitution fiscale» et un «scandale complet» qui sapait la morale fiscale. Pourtant, le système a continué de prospérer. Selon les derniers chiffres de l'Administration fédérale des contributions, datant de 2022, 3478 personnes bénéficient d'un forfait fiscal en Suisse. Tous les cantons l'autorisent, à l'exception de Zurich, du Jura, d'Appenzel Rhodes-Extérieures et des deux Bâles.

Succès croissant auprès des grandes fortunes

Les cantons de Vaud, du Valais, du Tessin et de Genève sont de loin ceux qui accueillent le plus de forfaitaires. D'après des chiffres récents fournis par les cantons, en Valais, le nombre de personnes imposées au forfait a augmenté d'environ 4% depuis 2022, atteignant 841 fin 2025.

Dans le canton de Vaud, il a diminué à 706. En Suisse, le nombre total de bénéficiaires du forfait diminue, mais les recettes augmentent. Pour la seule Confédération, elles sont passées de 215 millions en 2015 à 265 millions en 2022.

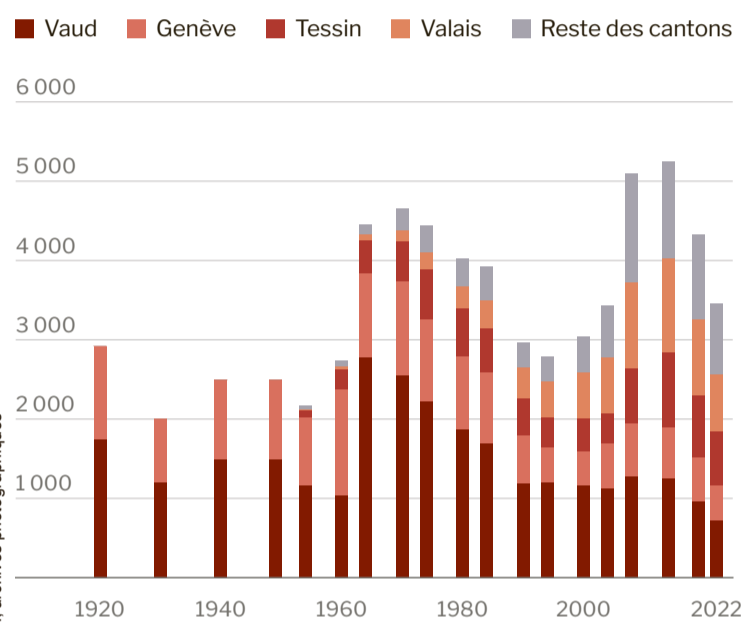
«Ces chiffres indiquent qu'un nombre toujours plus grand de grandes fortunes recourent au forfait fiscal», déclare Matthieu Leimgruber. C'est ce que suggère également la liste des 300 Suisses les plus riches publiée par le magazine économique «Bilan». En 2015, 68% d'entre eux – soit 203 personnes – provenaient de l'étranger.

Mais la question centrale est la suivante: au bout du compte, ce système fiscal est-il avantageux pour la Suisse ou non? D'après les auteurs de l'étude, ce sont avant tout certaines branches économiques qui en tirent profit. Une analyse de documents fiscaux datant de 1964 révèle qu'à l'époque, 60% des forfaits fiscaux étaient négociés par des avocats, notaires ou fiduciaires spécialisés.

Selon les calculs des historiens, de 1920 aux années 1990,

Ces cantons concentrent la majorité des forfaits fiscaux

Forfait fiscal (imposition d'après la dépense)*. Nombre de bénéficiaires par canton



* Les modèles d'imposition basés sur les dépenses pour les étrangers fortunés se sont d'abord concentrés sur quatre cantons suisses à partir de 1920, à savoir les cantons de Vaud, de Genève, du Tessin et du Valais.

Graphique: can; Source: Administration fédérale des contributions, T. Giddey, G. Legentilhomme, M. Leimgruber

la part de l'imposition forfaitaire dans les recettes fiscales globales du Canton de Vaud se situait entre 1 et 2%. Dans des cantons comme le Valais ou les Grisons, elles atteignent environ 3%.

«Le forfait fiscal est l'un des rares impôts qui n'a pas pour vocation première de générer des recettes», relève Thibaud Giddey, coauteur de l'étude et historien à l'Université de Lausanne.

Recettes «essentiels» pour les cantons?

Les cantons concernés ne partagent pas cette vision. Le Valais juge ces recettes «essentiels». À Genève, le Département des finances souligne que les riches étrangers stimulent l'économie locale, notamment l'artisanat, l'immobilier et les services domestiques. Le Canton de Vaud y voit un compromis entre équité fiscale et attractivité économique.

Frank Marty, responsable du département Finances et fiscalité au sein d'EconomieSuisse, affirme que l'imposition d'après la dépense constitue «un atout pour la place économique»

suisse: «Y renoncer entraînerait une perte de recettes fiscales.»

Mais pour les coauteurs de l'étude Matthieu Leimgruber et Thibaud Giddey, rien ne prouve que les bénéficiaires quitteraient massivement la Suisse. Lorsque Zurich a supprimé le forfait fiscal en 2009, environ la moitié des contribuables concernés ont quitté le canton.

Pourtant, selon le professeur d'économie Marius Brühlhart, cette vague de départs n'aurait pas entraîné de pertes. Les personnes restées auraient compensé le manque à gagner.

Une suppression du forfait fiscal n'est actuellement guère à l'ordre du jour: en 2014, 59% du corps électoral s'y est opposé. Le refus a été particulièrement net dans les cantons de Vaud, du Tessin, du Valais et de Genève.

Traduction: Lily Worsham

«A paradise for foreign capitalists? Expenditure-based taxation in Switzerland, 1916-2020», T. Giddey, G. Legentilhomme, M. Leimgruber, Journal of Business History

PUBLICITÉ

24heures | Partenaire média

DIABOLO
FESTIVAL
POUR
ENFANTS

20-21
JUN 2026
BEAUSOBRE
MORGES

Musique - Théâtre - Cirque
Contes - Ateliers - Jeux
DIABOLOFESTIVAL CH

Retraites
Populaires

coop Hello Family

BCV

LOTTERIE
ROMANDE